



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 12 février 2013 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, Directrice générale et greffière adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h 30

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2013**

**CM-201302027**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 février 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

**1 Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 février 2013

**5 Rapport des services**

5.1 Décision relative à la proposition reçue de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île dans le dossier l'opposant à la Ville de Montréal-Est pour la construction d'un gymnase pour l'école Saint-Octave

Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## RAPPORTS DES SERVICES

5

---

### DÉCISION RELATIVE À LA PROPOSITION REÇUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ILE DANS LE DOSSIER L'OPPOSANT À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE POUR L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

**CM-201302028**

5.1

Considérant que par la résolution CM-200809245, la Ville de Montréal-Est acceptait de participer à un projet commun avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île afin de doter l'école Saint-Octave de nouveaux équipements ou installations;

Considérant que par la résolution CM-200902033, la Ville de Montréal-Est acceptait de réserver une somme de 600 000 \$ à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase communautaire à l'école primaire Saint-Octave en collaboration avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;

Considérant que par la résolution CM-200911288, la Ville de Montréal-Est acceptait d'autoriser une dépense de 325 000 \$ pour la construction d'une passerelle reliant le Centre récréatif Édouard-Rivet au futur gymnase de l'école primaire Saint-Octave, le tout conditionnellement à la conclusion d'une entente relative à l'exécution de travaux de construction du futur gymnase de l'école primaire Saint-Octave ainsi que de la passerelle devant relier l'école Saint-Octave et le Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que la Ville de Montréal-Est, par la résolution CM-200912303, abrogeait les résolutions CM-200902033 et CM-200911288 et retirait sa participation financière à la construction du nouveau gymnase pour l'école primaire Saint-Octave;

Considérant que la Ville de Montréal-Est recevait une correspondance de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île l'avisant que celle-ci lui réclamait un montant de 132 974,63 \$ représentant les différents frais déjà investis;

Considérant que la Ville de Montréal-Est déclinait toute responsabilité concernant cette réclamation par une correspondance adressée à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île le 8 avril 2010;

Considérant que la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île a entrepris des procédures judiciaires par la suite;

Considérant que des pourparlers ont été entrepris avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île pour tenter de mettre fin aux procédures judiciaires;

Considérant que la Ville de Montréal-Est estime qu'il y a lieu d'arrêter les procédures judiciaires en cours afin d'éviter le gaspillage de fonds publics, et ce, sans que cette décision ne représente une admission de culpabilité dans ce litige;

Considérant que les procureurs de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île nous ont transmis une offre pour régler le dossier représentant un versement de 106 375 \$ en capital, intérêts et frais.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accepter le règlement soumis par la firme Poupart & Poupart, avocats, au nom de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île dans le dossier l'opposant à la Ville de Montréal-Est pour la construction d'un gymnase pour l'école Saint-Octave;

D'autoriser une dépense de 106 375 \$ à cet effet comprenant le capital, les intérêts et les frais;

D'aviser nos procureurs de cette décision afin que ceux-ci fassent le nécessaire pour mettre définitivement fin au dossier;

D'autoriser le maire et le greffier à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**CM-201302029**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 16 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**